

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 8 juillet 2019

18 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 7.2 Présentation publique - modifications proposées - Arrêté Z-9 (2017) - Plan d'aménagement municipal**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 24 juin 2019**

10. Motions (mémoires) et nominations

10.1 Administration

10.1.1 Adoption - politique EXPD-1 (2019) - incitatifs financiers envers la densification immobilière du centre-ville

10.2 Ingénierie

10.2.1 Approbation d'installation – système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées – 239, chemin Arsenault

10.3 Planification et développement

10.3.1 Fixer date – audience publique – modification de conditions – Arrêté Z-8-31 – NID 70605779

10.3.2 Fixer dates – présentation et audience publiques – modifications – Plan d'aménagement municipal Z-9 (2017) et Arrêté de zonage Z-10 (2017) – rue des Élèves

10.3.3 Participation financière – projet Transition changements climatiques

10.3.4 Acceptation – recommandation du CCU – Arrêté CV-1 (2019)

11. Arrêtés municipaux

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Adoption - politique EXPD-1 (2019) - incitatifs financiers envers la densification immobilière du centre-ville
Date: le 8 juillet 2019

Que le conseil abroge la politique EXPD-1 (2018) intitulée « Incitatifs financiers envers la densification immobilière du centre-ville » et adopte la nouvelle politique EXPD-1 (2019) intitulée « Incitatifs financiers envers la densification immobilière du centre-ville ».

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Approbation d'installation – système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées – 239, chemin Arsenault
Date: le 8 juillet 2019

Que le conseil déclare que l'installation d'un système d'égout sanitaire municipal n'est pas nécessaire pour desservir la propriété identifiée sous le NID 00811083, située au 239, ch. Arsenault, en vertu de l'article 12b)(ii) de l'Arrêté 82-25 intitulé « Arrêté concernant les améliorations locales ».

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Fixer date – audience publique – modification de conditions – Arrêté Z-8-31 – NID 70605779
Date: le 8 juillet 2019

Que le conseil fixe une audience publique le 12 août 2019 à 18 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre les objections relativement à la modification aux conditions liées à l'Arrêté de zonage Z-8-31 enregistré au bureau d'enregistrement sous le no 33116998 le 18 septembre 2013.

Que le conseil demande l'avis écrit du Comité consultatif en matière d'urbanisme et prolonge le délai prévu sous l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* au 9 septembre 2019.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point:	10.3.2
Titre:	Fixer dates – présentation et audience publiques – modifications – Plan d'aménagement municipal Z-9 (2017) et Arrêté de zonage Z-10 (2017) – rue des Élèves
Date:	le 8 juillet 2019

Que le conseil fixe une présentation publique le 12 août 2019 à 18 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre les objections à une modification proposée à la carte d'affectation du sol (Arrêté Z-9 (2017) concernant le plan d'aménagement municipal) visant une portion du terrain portant le NID 00924316;

Que le conseil fixe une audience publique le 9 septembre 2019 à 19 h à l'hôtel de ville de Dieppe en vue d'entendre les objections à la modification proposée à la carte de zonage (Arrêté de zonage Z-10 (2017)) afin de permettre l'aménagement de maisons en rangée sur une portion dudit terrain; et

Que le conseil demande l'avis écrit du Comité consultatif en matière d'urbanisme et prolonge le délai prévu sous l'article 110(3) de la *Loi sur l'urbanisme* au 23 septembre 2019.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.3
Titre: Participation financière – projet Transition changements climatiques
Date: le 8 juillet 2019

Que le conseil s'engage à compléter les étapes 4 et 5 du programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités.

Que le conseil s'engage à participer financièrement au projet Transition changements climatiques, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ versés à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick avant le 31 juillet 2019, et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-52-12-2836 (Budget de fonctionnement général - plan de développement durable).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.4
Titre: Acceptation – recommandation du CCU – Arrêté CV-1 (2019)
Date: le 8 juillet 2019

Que le conseil accepte la recommandation formulée dans le rapport en date du 19 juin 2019 par le Comité consultatif en matière d'urbanisme, soit que l'adoption de l'Arrêté CV-1 (2019) concernant l'établissement de la limitation d'accès des rues à l'intérieur du centre-ville de Dieppe se poursuive.